

PREPARATION RENTREE 2025

A envoyer à la secretariat.dpes@ac-reunion.fr par courrier électronique au plus tard
 pour **le 21 mars 2025**

Direction Enseignement Privé

ETABLISSEMENT.....

Adresse et Téléphone

N° Identification

GESTION DES AGREGATS – à partir des supports extraits des TRM

(Déclaration effectuée par l'établissement principal de l'agrégat)

| SUPPORT PRINCIPAL (Etablissement avec le nombre d'heures-poste le plus important) | | | SUPPORT SECONDAIRE | | | | TOTAL de l'agrégat (maximum de l'ORS de la Disc.) |
|--|------------|---|-------------------------|---------------|------------|---|---|
| N° RNE établissement | Discipline | Nombre d'Heures-Poste (doit correspondre à la quotité du support dans le TRM) | N° RNE établissement | Etablissement | Discipline | Nombre d'Heures-Poste (doit correspondre à la quotité du support dans le TRM) | |
| | | | | | | | |

Vous avez la possibilité de constituer un agrégat uniquement sur heures vacantes et dans la même discipline avec un établissement voisin (l'agrégat constitué doit totaliser au moins ½ service en heures poste). Il est techniquement impossible de faire un agrégat Lettres classiques / Lettres modernes.

☞ L'agrégat doit être compris entre 9 et 18h (cas général) ; 10 ou 20 h pour l'EPS ; 18 ou 36 h pour la documentation
 Les supports doivent correspondre exactement au nombre d'heures indiquées dans le TRM

Le.....

Signature du directeur d'établissement